



REPORTAGE

LA FILIÈRE "PEUPLIERS" DANS NOTRE RÉGION

La société Archimbaud ayant récemment effectué des travaux forestiers à Chizé en utilisant notamment la traction animale, nous avons voulu rencontrer le responsable de sa filière "Peupliers". Michel DELAGE a répondu aimablement à nos questions.

Fort d'un passé professionnel de 19 années dans la gestion des forêts, Michel DELAGE, titulaire d'un BTS "technicien en sylviculture", est entré voici près de deux ans au service de Jean-Pascal ARCHIMBAUD, PDG, pour prendre la tête de la filière "peupliers" renaissante.

La société Archimbaud en quelques données

Créée dans les années 50, elle comprend 3 usines :

- Secondigné-sur-Belle (*planches à palettes et granulés de chauffage*)
- Secondigny (*planches à palettes, plaquettes et fabrication de palettes*)
- Labouheyre, dans les landes (*planches à palettes et granulés de chauffage + cogénération : production d'électricité et de chauffage à partir de déchets de bois*)

Le bois exploité se compose à 90% de résineux et à 10% de peupliers, cette dernière ressource étant entièrement concentrée dans le grand Ouest.

Le Chiffre d'Affaires global avoisine les 75 millions d'€ et l'effectif des trois unités atteint 220 salariés.

Mais, alors que nous vivons à l'heure des délocalisation d'activités économiques et du chômage qu'elles entraînent, la société Archimbaud se singularise sur plusieurs points qui méritent d'être mis en valeur :

- Les salariés des 3 unités résident tous dans les environs de leur usine (*emplois locaux*).
- Les travaux d'abattage, coupe et transports sont sous-traités à une dizaine d'entreprises individuelles régionales totalisant une quarantaine d'emplois induits (*on fait travailler les petites entreprises du coin*).

- La volonté de participer activement au développement de la filière "Peupliers" régionale (*qui fait l'objet de la suite du présent reportage.*)

La filière "Peupliers"

Intérêts du peuplier :

Cette "matière bois", que nous retrouvons au quotidien en boîtes à fromage, cagettes maraîchères, caisses de transport de poissons, bourriches d'huîtres, menuiseries d'intérieur, charpente et autres contreplaqués de construction présente au moins trois avantages :

- Utilisation d'une matière première locale (*essentiellement le grand Ouest*).
- Matière première renouvelable (*tous les 18/20 ans*).
- Circuits forcément courts.

La demande de bois de peuplier est donc en augmentation constante mais, pour différentes raisons, les surfaces plantées ont nettement diminué au cours de ces dernières années.

Chiffres-clés pour la région Poitou-Charentes : environ 18000 populteurs recensés, 16000 ha plantés, 150000 m³ récoltés par an (*soit 47% de la récolte de bois d'oeuvre*) et 1400 emplois.

Objectif de l'entreprise :

Il est double :

- Développer à Secondigné-sur-Belle une ligne de sciage d'une capacité de 40000 m³ par an (*correspondant à environ l'exploitation de 200 ha de peupleraie*).
- Organiser et maîtriser une filière d'exploitation, c'est-à-dire traiter avec les pépiniéristes, acheter ou louer des parcelles techniquement aptes à la "populture" (*dans le cadre d'un bail assurant un loyer sécurisé au propriétaire de la parcelle*) et

développer les contrats de sous-traitance avec les bûcherons, débardeurs et transporteurs.

Rôle de Michel DELAGE :

Sa fonction comprend :

- Les approvisionnements pour partie, notamment vers l'usine de Secondigny et dans un proche avenir vers la nouvelle ligne de sciage de Secondigné-sur-Belle.

- La totalité des opérations d'exploitation, coupe, transport des grumes et reboisement.

- La gestion générale pour l'ensemble de cette activité.

Appui de la Région :

Le Conseil Régional participe au développement de cette filière depuis plusieurs années en appuyant les initiatives prises tant par les industriels que par les coopératives qui la constituent.

Parmi celles-ci :

- Création de la charte "Merci le peuplier". Aide au reboisement à hauteur de 5€30 par plant soit 0€30 par les pépiniéristes, 2€50 par les industriels du bois et 2€50 de la part de la région. (Pour des plantations allant de 40 à 800 unités)

L'éthique de la société

Au-delà du fonctionnement de l'entreprise, nous avons apprécié à sa juste valeur la conception éthique que Jean-Pascal ARCHIMBAUD a instauré et souhaite développer dans l'avenir.

Notamment l'idée de replacer l'Humain au centre du système économique, de donner leur chance à toutes les forces vives locales et de respecter, autant que faire se peut, les besoins de la nature.



À titre d'exemple, sur toutes les parcelles de faible surface, la traction animale est privilégiée pour le débardage grâce à 2 chevaux pesant chacun 700kg de race Comtoise. (Bien évidemment, à partir d'une certaine taille des parcelles, le tracteur redevient l'outil indispensable pour cause de rentabilité).

Il serait même question de créer une fondation qui aurait pour objet la pérennisation de l'entreprise familiale.

Cette vision est d'autant plus remarquable à notre époque sans foi ni loi où la "finance" triomphe de "l'humain" en toute impunité; où la surexploitation des forêts met en danger la pérennité de cette ressource naturelle et aggrave les dérèglements climatiques et où la mondialisation et les bas coûts pratiqués dans les pays en développement menacent l'emploi dans nos régions.

Un grand bravo donc à cette entreprise bien de chez nous !

Arthur